

Plusieurs points de cette modification posent question :

1°) OAP "Secteur Montalivet"

Les « études urbaines » imposant ces modifications n'ont jamais été présentées aux habitants, ni aux élus. Il est indispensable qu'elles le soient afin de permettre une bonne compréhension des motifs, et donc de la modification.

Il est dit que l'OAP vise "principalement la construction de logements". Ceci est inexact. Il est précisé (page 59 de l'OAP) que ce secteur devra "accueillir des activités commerciales et autres" sans quantification précisant que cela est marginal.

Le fait de reprendre la servitude liée aux lignes THT signifie clairement que tout projet sera interdit sous les lignes, c'est à dire sur la quasi totalité du périmètre concerné. Il serait plus clair de remplacer "la présence de ces lignes conditionne en effet l'aménagement ..." Par "la présence de ces lignes interdit ...". En conséquence, c'est tout le devenir de ce secteur qui est remis en cause. Cela relève-t-il d'une simple modification ?

2°) OAP "Secteur Detolle-Pompidou-Beaulieu"

Même remarque qu'au 1°) concernant les "études urbaines". Cette évolution est importante et n'est pas expliquée par les projets sportifs. Quels sont ils ?

Par ailleurs, la réduction importante du potentiel de construction de logements ne vient il pas en contradiction avec les objectifs du PADD ?

3°) la possibilité d'extension de la Polyclinique du Parc doit être donnée, mais qu'en est-il des possibilités supplémentaires de stationnement liées à ce surplus d'activité ? Cette question est cruciale dans ce secteur déjà très encombré.

4°) sur le plan graphique, (**planche 6D** page 119) la signification des changements apportés à l'illustration de la parcelle située entre la rue A et L Gilles et la rue Saint Gabriel (transformation des hachurés en flèches) n'est pas expliquée dans le texte.

S'agit il de préparer la continuité de la rue A et L Gilles vers la rue Saint Gabriel ? Si oui, il faut le préciser. Si non, pourquoi cette flèche ?

Xavier LE COUTOUR,
Conseiller municipal de Caen,
Conseiller communautaire